

#### République Française

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20240305-DCM-2024-017-DE Date de télétransmission : 13/03/2024 Date de réception préfecture : 13/03/2024

# COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

N°DCM-2024-017

**OBJET:** 

**FINANCES** 

Débat d'Orientation Budgétaire

**DOB 2024** 

Membres en exercice: 27 Membres présents : 20 Membres votants: 27

L'an deux mille vingt-guatre le cing mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers : Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN, qui en sa qualité d'Adjoint au maire chargé des finances, présente une analyse de l'évolution de la situation financière de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne au terme de l'exercice 2023, ainsi que les orientations budgétaires qui prévaudront à la mise en œuvre du budget primitif de l'exercice 2024 pour les différents budgets (principal, assainissement, eau, camping, cinéma et nouvelle gendarmerie);

Après avoir débattu du rapport sur les orientations budgétaires annexé à la présente délibération;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire. Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après : Affichage ou notification

Le: 13/03/2025

Et dépôt en Préfecture Le: 1310312024

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.



# Commune de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain)

# Rapport d'Orientation Budgétaire ROB 2024



Rappel: dans les communes d'au moins 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Il fait l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Une délibération du conseil municipal prend acte du DOB. Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du ROB. En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées. Le DOB vise à informer les élus sur le contexte national, l'évolution de la situation financière de la collectivité et à discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif.

Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

# 1/ Contexte macro-économique

<u>Contexte international</u>: les dernières années sont marquées par un ralentissement économique post crise sanitaire covid, le conflit armé en Ukraine et le phénomène de dérèglement climatique.

<u>Inflation</u>: depuis 2021, l'augmentation conséquente des prix des énergies fossiles - pétrole et du gaz - (+ 27 % pour les collectivités en 2023), s'est accompagnée d'une hausse généralisée et durable des prix des carburants, des combustibles, de l'électricité et des produits alimentaires.

<u>Union Européenne</u>: les règles du pacte de stabilité budgétaire sur la dette publique (60 % maximum) et le déficit budgétaire (3% maximum) applicables aux états membres sont « assouplies ». En 2023, en France, dette = 115 % PIB et déficit = 4,5 % PIB.

La Banque Centrale Européenne a décidé de porter les taux d'intérêts directeurs de la zone euro de 2,5 % en janvier 2023 à 4 % en 2024 (0 % en janvier 2022).

<u>Economie</u>: le « fonds vert », lancé en janvier 2023, est doté de 2,1 Mds € pour financer les projets des collectivités en matière de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Les collectivités territoriales sont appelées à investir 12 Mds € par an pour assurer la « transition écologique 2030 ».

#### Collectivités locales :

Depuis 2013, on constate une forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités (-20,50 % en volume, et - 40,00 % en tenant compte de l'inflation cumulée). La loi de programmation prévoit une stabilité des dotations de 55 Mds € en 2023 à 56 Mds € en 2027.

Le dispositif « Contrat de Cahors » limitant la hausse des dépenses de fonctionnement des budgets principaux pour 322 collectivités est remplacé par le « Pacte de confiance » sur 2023 / 2027. Il est incitatif sans mesures de coercition.

Disparition de l'autonomie financière des départements et des régions, qui ne disposent plus du levier fiscal (suppression des impôts directs locaux sur les ménages et les entreprises remplacés par une fraction de la TVA nationale). En 2024, les intercommunalités perdent la CVAE (fiscalité sur les entreprises estimée à 54,8 Mds €), remplacée également par une fraction de la TVA.

#### Quelques indicateurs:

Croissance du PIB = +1,4 % en 2024 (prévision Gouvernement). Rappel : +1 % en 2023, +2,6 % en 2022, et + 6,8 % en 2021.

Inflation = + 2,6 % en 2024 (Banque de France). Rappel : 3,7 % en 2023.

Niveau des prélèvements obligatoires : de 33,7 % PIB en 1974 à 58 % en 2022.

Solde de la balance commerciale (= exportations - importations) : + 3,5 Mds € en 2002 et - 190 Mds € en 2022 (l'Allemagne est excédentaire).

# 2 / Finances publiques du bloc communal

Les dépenses des APUL sont passées de 56,3 Mds € en 1983 à 295 Mds € en 2022, suite aux transferts de compétences : gestion des collèges et lycées, du RSA, récupération de la voirie nationale, ...

#### Principales mesures:

- ➤ Revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation et des établissements industriels = + 3,9 %. Pour mémoire, + 7,1 % en 2023. Donc augmentation sensible des ressources fiscales même sans augmenter les taux de fiscalité.
- ➤ Suppression totale de la CVAE perçue par les intercommunalités sur 2023 / 2024. Elle représentait 19,5 Mds € en 2020. Les collectivités sont compensées par l'attribution d'une fraction de la TVA.

Fiscalité	Fiscalité professionnelle perçue par la CC de la Dombes sur Châtillon en 2023 Etat 1288 Fiscalité directe locale 2023 - DDFiP Ain							
CFE	cotisation sur le foncier des entreprises	846 111,00 €						
CVAE → TVA	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 2022	530 221,00 €						
TASCOM	taxe sur les surfaces commerciales	149 534,00 €						
GIR	garantie individuelle de ressources	71 720,00 €						
IFER	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	11 876,00 €						
	TOTAL	1 609 462,00 €						

➤ Réintégration des dépenses d'aménagement de terrain dans le FCTVA (les travaux d'aménagement des équipements sportifs n'ouvraient plus droit au versement du fonds, suite à la réforme d'automatisation du FCTVA en 2022). Pour Châtillon-sur-Chalaronne, cette perte de recettes représente environ 185 000 € sur l'opération d'aménagement du terrain synthétique de l'Europe.

# Concours financiers de l'Etat :

Tout confondu DGF, FCTVA, DETR et DSIL = 55 Mds € en 2023 (identique à 2022).

La DGF du bloc communal = + 320 M € en 2024, comme en 2023.

La dotation pour stations de titres sécurisés (DTS) pour les stations d'enregistrement des passeports et cartes nationales d'identité : portée à 100 M € (contre 52,4 M € en 2023).

Dotation perçue en 2023 par Châtillon-sur-Chalaronne = 19 000 € (bénéficiaire du bonus).

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires (fonds d'amorçage) est garanti jusqu'à la rentrée 2024.

#### 3 / Les mesures d'aides face à l'inflation énergétique

#### Bouclier tarifaire et amortisseur :

Le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité sont maintenus en 2024, avec un seuil d'éligibilité relevé à 250 € / MWh (contre 180 MWh en 2023). Le plafond de 500 MWh est supprimé, le taux de couverture du surcroît du prix est de 75 % et non plus 50 %.

Sont éligibles, toutes les collectivités quel que soit leur taille. Pour les plus petites d'entre elles, la prise en charge de l'Etat est de 100 %.

Dépenses d'électricité et de gaz pour Châtillon-sur-Chalaronne :

Pour 2024 : sommes estimées par le SIEA dans le cadre des groupements d'achats, sans tenir compte des mesures d'économies d'énergie mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023 par la mairie (fermeture de locaux et baisse des températures de chauffage).

Dépenses € TTC	Constaté CA 2022	Constaté CA 2023	Prévisionnel 2024
Gaz (Total Energies)	113 160,00	267 443,02	362 797,47
Electricité (EDF Collectivités)	139 227,00	97 404,49	254 588,46
Totaux :	252 387,00	364 847,51	617 385,93

Electricité : coût 2024 prévisionnel au 16 février 2024 - hausse au 1<sup>er</sup> février 2024 de la taxe TICFE décidée par le Gouvernement.

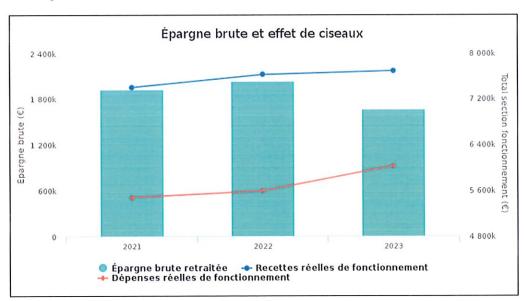
Gaz : coût 2024 prévisionnel au 15 novembre 2023 - baisse de 33 % du prix d'achat par rapport à 2023.

# Ratios d'analyse financière de la collectivité

Pour mesurer la santé financière d'une commune, la DGFiP, la Chambre Régionale des Comptes et les établissements bancaires analysent plus particulièrement les indicateurs suivants :

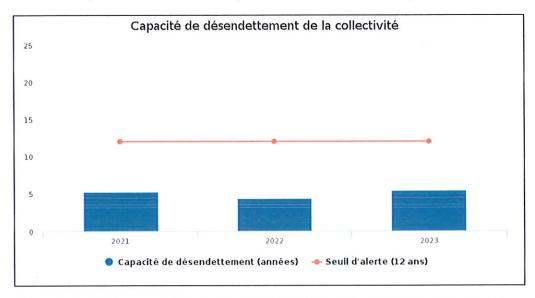
#### L'épargne brute :

Le montant d'épargne brute de la collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se créé, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



#### Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans. La capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 5,5 années en 2022.

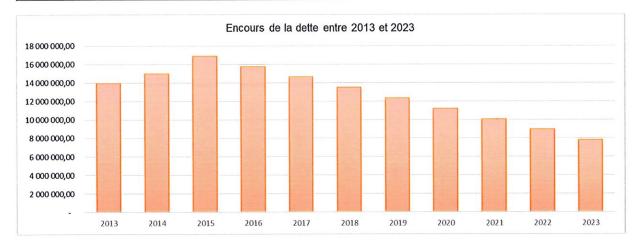


			$\neg$
5 ans	4 ans	5 ans	
en 2021	en 2022	en 2023	

#### Encours de la dette :

L'encours de la dette communale totale regroupe les emprunts à long et moyen termes restant dus au 31 décembre.

Année		20	13	20	14	2015	2016	2017	2018
Encours de la de	ette	13 961	000,00	14 975	00,000	16 894 000,00	15 764 000,00	14 638 000,00	13 496 000,00
2019	2	020	20	21		2022	2023		
12 330 000,00	11 17	1 000,00	10 060	00,000		8 932 000,00	7 788 40	8,00	



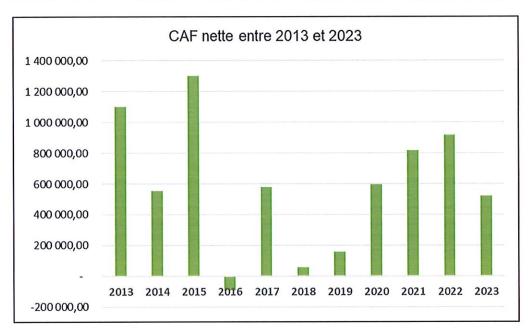
Le budget principal compte 14 prêts : 5 auprès de Dexia, 3 à la Caisse d'Epargne, 2 au Crédit Agricole, 3 à la Banque Postale et 1 au Crédit Mutuel. Un emprunt Dexia de 2008, basé sur un taux révisable de 5,11 %, a fait l'objet d'un refinancement auprès de la Banque Postale (625 000 € de remboursement anticipé). Deux emprunts arrivent à échéance en 2024 et 2025. De même, au budget annexe assainissement, deux emprunts seront soldés en 2024 et 2025. Au niveau des budgets annexes : 2 emprunts ont été souscrits auprès de la Banque Postale

pour financer la reconstruction de la station d'épuration, pour un montant de 4 000 000 €, ainsi que la construction de la nouvelle gendarmerie, pour un montant de 2 500 000 € (début des remboursements au 01/05/2024).

#### Capacité d'autofinancement nette :

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette (CAF) représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant des emprunts remboursés par la collectivité sur l'exercice.

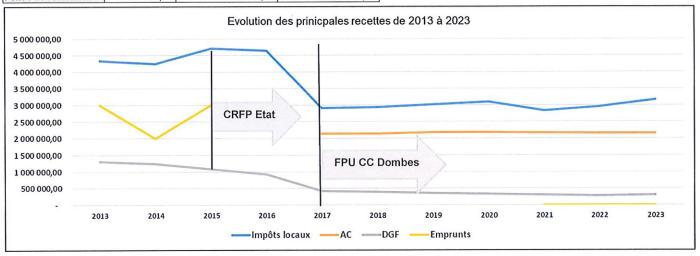
Année		20	13		2014		2015		2016		2017
CAF nette		1 102	000,00	5	56 000,00	1	301 974,00	-	93 96	9,00	577 465,00
2018	201	19	2020	)	2021		20:	22			2023
57 871,00	155	666,00	596 1	62,00	818 43	1,00	-	919 0	00,00		521 833,00



#### Evolution des recettes de la collectivité

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	5 133	5 150	5 166	5 165	5 164	5 128	5 095	5 060
Fiscalité	4 taxes	4 taxes	4 taxes	4 taxes	FPU	FPU	FPU	FPU
			RE	SSOURCES				
Impôts locaux	4 337 000,00	4 246 000,00	4 707 000,00	4 640 000,00	2 911 000,00	2 936 000,00	3 019 000,00	3 088 000,00
AC	0,00	0,00	0,00	0,00	2 142 886,00	2 146 886,00	2 180 729,00	2 180 729,00
DGF	1 311 000,00	1 240 000,00	1 084 000,00	926 000,00	420 000,00	387 000,00	348 000,00	320 000,00
Emprunts	3 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions reçues	537 000,00	98 000,00	466 000,00	340 000,00	14 000,00	63 000,00	1 170 000,00	58 000,00
		4 4 4	AUTOF	INANCEMENT				
CAF nette	1 102 000,00	556 000,00	1 301 974,00	- 93 969,00	577 465,00	57 871,00	155 666,00	596 162,00
			END	DETTEMENT				
Encours de la dette	13 961 000,00	14 975 000,00	16 894 000,00	15 764 000,00	14 638 000,00	13 496 000,00	12 330 000,00	11 171 000,00
Annuité de la dette	1 235 000,00	1 431 000,00	1 521 000,00	1 622 000,00	1 556 000,00	1 523 000,00	1 715 000,00	1 411 000,00
Fonds de roulement	126 300,00	1 465 000,00	2 017 000,00	1 302 000,00	703 000,00	699 000,00	1 308 000,00	1 879 000,00

Année	2021	2022	2023
Population	5 083	5 171	5 255
Fiscalité	FPU	FPU	FPU
RESSOURCES			
Impôts locaux	2 835 000,00	2 946 000,00	3 158 034,00
AC	2 165 658,00	2 158 000,00	2 157 883,00
DGF	296 000,00	274 000,00	300 894,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00
Subventions reçues	57 500,00	201 000,00	421 404,00
AUTOFINANCEMENT			
CAF nette	818 431,00	919 000,00	521 833,00
ENDETTEMENT			
Encours de la dette	10 060 000,00	8 932 000,00	7 788 408,00
Annuité de la dette	1 302 000,00	1 330 000,00	1 343 476,00
Fonds de roulement	2 383 000.00	2 569 000.00	2 522 726,00



CRFP = contribution au redressement des finances publiques (instaurée par l'Etat en 2015).

FPU = fiscalité professionnelle unique (créée par fusion de la CC de la Dombes au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

AC = attributions de compensation (versées par la CC de la Dombes sous le régime de la FPU).

DGF = dotation globale de fonctionnement (versement Etat pour couvrir les charges de fonctionnement).

Le produit des impôts locaux, 2 344 819,00 € en 2023, principalement basé sur le foncier bâti, représente la recette la plus importante, devant les attributions de compensation (AC) versées par la C.C. de la Dombes (2 157 883 € en 2023).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), composée d'une part forfaitaire et d'une part solidarité rurale dite « DSR », a connu une hausse de 274 000 € en 2022 à 300 894 € en 2023 (à noter que la part DSR « bourg-centre » - Châtillon étant un chef-lieu de canton - constitue 43 % de la DGF).

Les autres principales recettes de fonctionnement conservent des montants stables sur la période : en 2024, le FNGIR représentera 788 083 € et la DCRTP s'élèvera à 407 991 €.

SUBVENTIONS PERCUES PAR LA COMMUNE EN 2023						
Section Investisseme	nt					
BUDGET	DATE	TIERS	OBJET OBJET	MONTANT		
	28/09/2023	Etat	Micro-folie FNADT acompte	9 600,00		
	16/11/2023	Etat	Micro-folie FNADT solde	22 400,00		
	31/12/2023	Etat	Capteurs CO2 écoles	2 522,00		
	24/05/2023	Région académique AURA	Socle numérique école	24 134,83		
	20/12/2023	Département	Instruments école de musique	549,70		
	16/11/2023	DRAC	Diagnostic église Saint-André acompte	10 017,30		
BUDGET GENERAL	14/03/2023	Région	Rénovation courts tennis extérieurs	22 700,00		
BUDGET GENERAL	07/08/2023	Région	Terrain synthétique stade Europe	150 000,00		
	03/02/2023	Département	Espace naturel Prés Gaudet acompte	1 929,00		
	21/06/2023	Département	Haies bocagères	3 888,00		
177 044 058	17/10/2023	Département	Espace naturel Prés Gaudet solde	2 893,00		
	04/05/2023	Commune Neuville les Dames	Terrain synthétique stade Europe	30 000,00		
	05/05/2023	CC DOMBES	Terrain synthétique stade Europe	130 000,00		
	20/12/2023	SIEA	Investissement 2021 Electrification le Clos Marie	10 770,32		
			TOTAL	421 404,15		
	29/06/2023	Commune Abergement Clémenciat	Nouvelle station d'épuration	274 493,26		
ACCAINICCEMENT	07/08/2023	Agence de l'eau RMC	Nouvelle station d'épuration	538 126,00		
ASSAINISSEMENT	28/09/2023	Département	Nouvelle station d'épuration	113 108,00		
	28/09/2023	Département	Réutilisation eaux usées traitées STEP	13 043,00		
			TOTAL	938 770,26		
NOUVELLE	17/10/2023	Etat	Nouvelle gendarmerie DSIL 2ème acompte	150 000,00		
GENDARMERIE	31/12/2023	DGGN (Ministère)	Nouvelle gendarmerie acompte	290 560,00		
			TOTAL	440 560,00		
CAMPINO	25/04/2023	SARL CG ROCH	Aire de résidences mobiles de loisirs acompte	10 800,00		
CAMPING	22/08/2023	SARL CG ROCH	Aire de résidences mobiles de loisirs solde	25 200,00		
			TOTAL	36 000,00		
			TOTAL GENERAL en €	1 836 734,41		

### Fiscalité directe locale

Taxes 2023	Base	Taux %	Produit
Taxe foncière bâti TFPB	7 626 988,00 €	32,67	2 184 425,00 €
Taxe foncière non bâti TFPNB	130 910,00 €	49,93	65 363,00 €
Taxe d'habitation RS THRS	502 716,00 €	11,34	57 008,00 €
Taxe d'habitation LV THLV	127 314,00 €	11,34	14 437,00 €

RS = résidences secondaires / LV = logements vacants.

L'Etat a décidé des augmentations significatives des bases fiscales en 2023 : + 7,10 % et en 2024 : + 3,9 %. L'augmentation du produit de TFPB à taux constants est amoindrie par l'application du coefficient correcteur (écrêtement) qui représente - 304 762,00 € en 2023. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux des impôts locaux. En 2023, l'Etat exonère les bases de foncier bâti sur les locaux industriels à hauteur de 1 709 838,00 €, soit un produit compensé s'élevant à 506 233,00 € (allocation compensatrice versée par l'Etat à la collectivité).

# Les principales dépenses de fonctionnement / évolution 2024 - budget principal

# Les dépenses de personnel

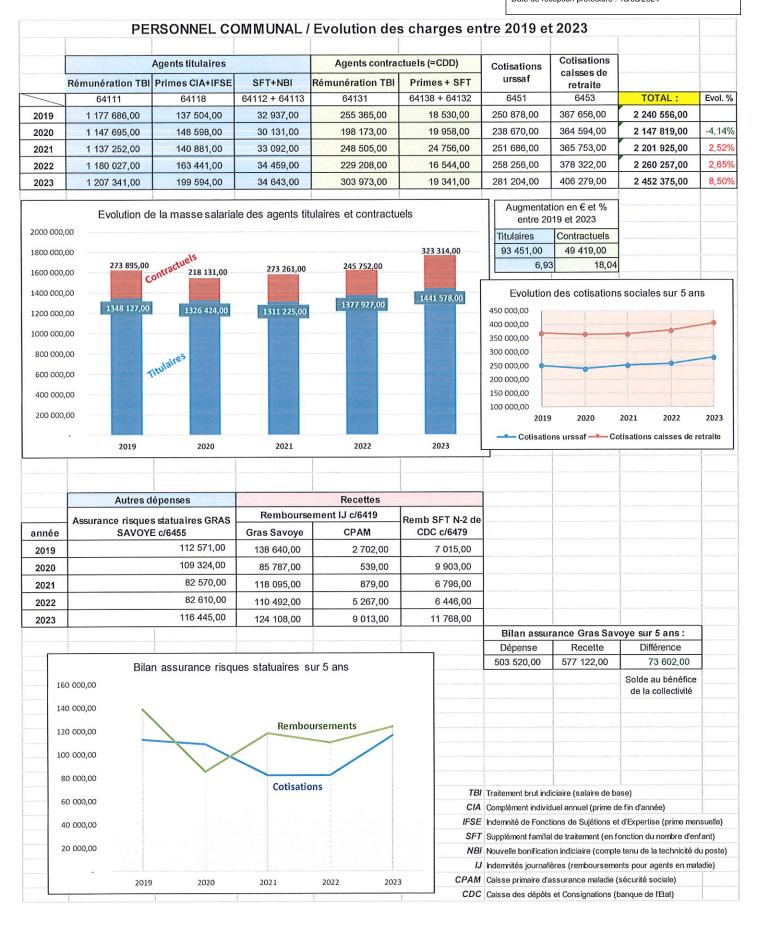
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRE 012 / Charges de personnel						
Exercice	Montant annuel €	Montant mois €	Evolution montant	Evolution %	d'emplois ETP	
2016	2 440 355,00	203 362,92			6	
2017	2 555 794,00	212 982,83	115 439,00 €	4,73	(	
2018	2 543 205,00	211 933,75	- 12 589,00 €	-0,49	(	
2019	2 489 968,00	207 497,33	- 53 237,00 €	-2,09	(	
2020	2 417 553,00	201 462,75	- 72 415,00 €	-2,91	ŗ	
2021	2 485 699,00	207 141,58	68 146,00 €	2,82	-	
2022	2 548 658,00	212 388,17	62 959,00 €	2,53	(	
2023	2 774 389,00	231 199,08	225 731,00 €	8,86	(	
2 700 000,00						
	€					
2 200 000,00						
200 000,00	€ €	2018 2019 2	2020 2021 202	2 2023		
2 200 000,00 4	€ €	2018 2019 2	2020 2021 202	2 2023		
2 200 000,00 s 2 200 000,00 s 2 200 000,00 s 2 200 000,00 s 2 200 000,00 s	€ €			2 2023		

Au 1er janvier 2024 + 5 points sur l'indice majoré des agents

En juin 2024 versement PPAE (estimé à environ 450 € x 66 agents = 29 700 € )

obligatoire ou facultative

n'est compensée par l'Etat



### Les dépenses à caractère général

En 2023, les dépenses à caractère général se sont élevées à 2 062 251,57 € (1 866 628,09 € en 2022). Compte tenu de l'évolution de l'inflation depuis 2022, il est envisagé une hausse des dépenses courantes (fournitures, entretien, maintenance, ...) de + 5 %.

#### Les subventions aux associations

Les subventions annuelles aux associations étaient de 480 587,00 € en 2023 (dont le Tour de France = 38 000 € et le centre social La Passerelle = 244 664,00 €).

Le montant global de subventions envisagé pour 2024 resterait globalement stable.

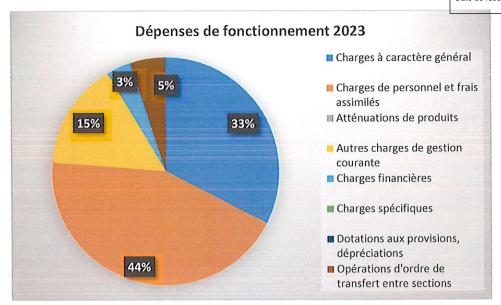
# Les comptes administratifs 2023 du budget général et des 5 budgets annexes

#### **Budget principal 2023**

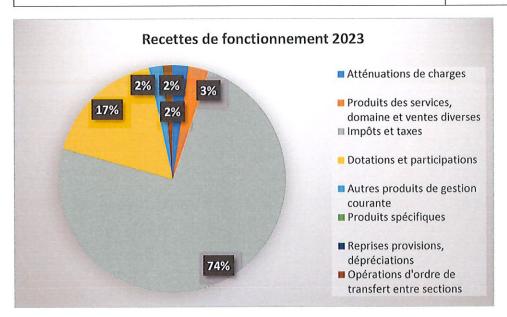
En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à 6 341 158,10 €, y compris les opérations d'ordre. Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 se sont élevées à 7 794 532,41 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 1 069 352,03 €).

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Mandats émis				
011	Charges à caractère général	2 731 825,00	2 062 251,57				
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 882 500,00	2 774 389,06				
014	Atténuations de produits	5 000,00	2 259,00				
65	Autres charges de gestion courante	1 255 604,00	961 949,19				
66	Charges financières	241 616,00	221 869,00				
67	Charges spécifiques	5 000,00	365,83				
68	Dotations aux provisions, dépréciations	384,00	384,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000,00	317 690,45				
TOTAL DE	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
<u> </u>							



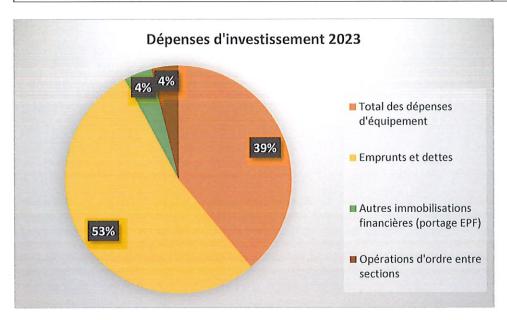
Chapitre	Recettes de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Titres émis
013	Atténuations de charges	147 000,00	173 498,37
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	209 500,00	226 425,52
73	Impôts et taxes	5 652 183,00	5 787 198,62
74	Dotations et participations	1 323 128,00	1 344 069,98
75	Autres produits de gestion courante	132 500,00	153 284,75
77	Produits spécifiques	3 500,00	4 500,30
78	Reprises provisions, dépréciations	00,00	00,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 500,00	105 554,87
TOTAL RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT		7 794 532,41 €



En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 3 323 744,03 € et les recettes à 3 176 084,40 € (le solde d'exécution reporté 2022 est négatif à 577 742,17 €).

# Vue d'ensemble de la section d'investissement :

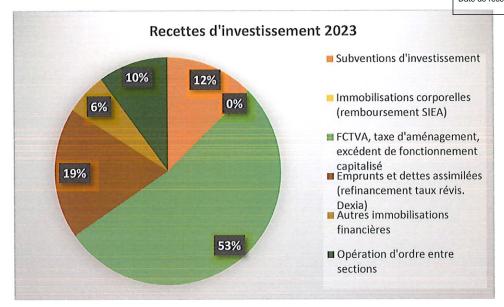
Chapitre	Dépenses d'investissement 2023	Mandats émis
20-21-23	Total des dépenses d'équipement	1 293 507,82
16	Emprunts et dettes	1 768 677,62
27	Autres immobilisations financières (portage EPF)	133 334,50
040 - 041	Opérations d'ordre entre sections	128 224,09
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 323 744,03 €



Au niveau des opérations individuelles, les principales dépenses réalisées sont :

- 291 574,76 € pour les travaux de voirie et réseaux de l'avenue Foch,
- 58 775,14 € pour l'équipement, le matériel et le mobilier du musée numérique Micro-Folie,
- 66 177,36 € pour l'aménagement de l'aire de camping-cars,
- 78 623,70 € pour la rénovation de l'éclairage des sites sportifs,
- 68 868,93 € pour les travaux divers sur les bâtiments communaux,
- 67 306,14 € pour les travaux divers sur la voirie communale.

Chapitre	Recettes d'investissement 2023	Titres émis
13	Subventions d'investissement	421 404,55
21	Immobilisations corporelles (remboursement SIEA)	1 284,18
10	FCTVA, taxe d'aménagement, exc. de fonctionnement capitalisé	1 788 036,00
16	Emprunts et dettes assimilées (refinancement taux révis. Dexia)	625 000,00
040-041	Opération d'ordre entre sections	340 359,67
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 176 084,40 €



Le FCTVA versé par l'Etat à la collectivité a représenté 95 006,16 €. La taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme s'est élevée à 193 029,84 €.

Au niveau des opérations individualisées, les principales recettes réalisées proviennent des co-financeurs de l'aménagement du terrain synthétique de l'Europe pour un total de 310 000 € (dont 150 000 € de la Région AURA, 130 000 € de la CC de la Dombes et 30 000 € de la Commune de Neuville-les-Dames). L'Etat a versé 32 000 € au titre du FNADT pour accompagner l'équipement de la Micro-Folie.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à 378 853,79 € en dépenses (dont 77 028 € pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration du bâtiment de l'église, 50 400 € pour la rénovation énergétique du gymnase de l'Europe, 32 273,12 € pour les travaux de couverture du toit du Centre Culturel et 81 387,60 € pour le remplacement de la chaudière de l'école élémentaire Commerson. Ils représentent 208 577,70 € en recettes (dont 105 000 € de l'Agence Nationale du Sport et 55 000 € de la Région pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments sportifs).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 2 522 726,34 €.
- un déficit en section d'investissement de 725 401,80 €.

# Budget annexe assainissement :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 237 013,72 € et les recettes à la somme de 268 401,91 € (l'excédent de fonctionnement 2022 s'élevant à 398 667,37 €).

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Mandats émis
011	Charges à caractère général	45 500,00	14 507,13
012	Charges de personnel	5 000,00	2 630,00
65	Autres charges de gestion courante	4,71	0,00
66	Charges financières	202 800,00	30 707,39
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00

042	Opération d'ordre entre sections	200 000,00	189 169,20
TOTAL DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT		237 013,72 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Titres émis
70	Produits des services : redevances et PAC	180 000,00	236 891,59
75	Autres produits gestion courante	0,00	1,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 509,09
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			268 401,91 €

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 2 895 311,67 € et les recettes à la somme de 2 877 939,46 € (le solde d'exécution reporté 2022 est positif à 225 063,01 €).

# Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2023	Mandats émis
23	Opérations d'investissement (immobilisations en cours)	2 826 836,07
16	Emprunts et dettes	36 966,51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 509,09
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 895 311,67 €

Chapitre	Recettes d'investissement 2023	Titres émis
13	Subventions d'investissement	938 770,26
16	Emprunts et dettes	1 750 000,00
040	Opération d'ordre entre sections	189 169,20
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 877 939,46 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2 591 465,07 € en dépenses (frais de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration) et 2 971 121,50 € en recettes (emprunt Banque Postale et subventions de l'AERMC et de la Commune de l'Abergement-Clémenciat pour la construction de la nouvelle station d'épuration).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 430 055,56 €.
- un excédent en section d'investissement de 207 690,80 €.

#### Budget annexe eau

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 110 079,94 € et les recettes à la somme de 197 580,33 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 620 050,44 €).

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Mandats émis
011	Charges à caractère général	3 100,00	78,00
012	Charges d personnel	5 000,00	1 604,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00
042	Opération d'ordre entre sections	110 000,00	108 397,94
TOTAL DE	PENSES DE FONCTIONNEMENT		110 079,94 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2023	BUDGET 2023	Titres émis
70	Ventes d'eau	150 000,00	179 887,85
042	Opération d'ordre entre sections	18 000,00	17 692,25
75	Autre produit de gestion courante	0,23	0,23
TOTAL RE	CETTES DE FONCTIONNEMENT		197 580,33 €

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 167 746,19 € et les recettes à la somme de 108 397,94 € (le solde d'exécution reporté 2022 est positif à 387 157,33 €).

# Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2023	Mandats émis
040	Opération d'ordre entre sections	17 692,25
23	Opérations d'équipement	150 053,94
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	167 746,19 €

Chapitre	Recettes d'investissement 2023	Titres émis
13	Subventions d'investissement	0,00
040	Opération d'ordre entre sections	108 397,94
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	108 397,94 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 707 550,83 €.
- un excédent en section d'investissement de 327 809,08 €.

# **Budget annexe camping**

Ce budget concerne le camping municipal du Vieux Moulin, géré en régie. En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 111 625,48 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 6 185,84 €) et les recettes à la somme de 135 836,88 €.

#### Les dépenses de fonctionnement 2023 concernent :

- Les charges à caractère général : 44 448,15 € (énergies, réparations, maintenance).
- Les charges de personnel : 48 952,92 € (deux gérants + un saisonnier l'été).
- Les dotations aux amortissements : 18 224,41 €.

#### Les recettes de fonctionnement 2023 concernent :

- Les produits de services : 121 137,57 € (locations des emplacements et chalets).
- La taxe de séjour : 4 698,63 €.
- Les dotations et participations : 10 000,00.

#### En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 179 888,29 € (principalement les trayaux d'aménagement de l'aire de résidences mobiles de loisirs).
- les recettes se sont élevées à la somme de 190 224,41 € (le solde d'exécution d'investissement 2022 est positif à 30 831,15 €).

#### Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 30 397,24 €.
- un excédent en section d'investissement de 41 167,27 €.

#### Budget annexe cinéma

Ce budget, créé en 2021, concerne exclusivement l'exploitation de l'activité du cinéma l'Etoile et ne comporte donc pas de mouvements en section d'investissement en 2023.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 149 926,94 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 33 627,74 €) et les recettes à la somme de 165 798,98 €.

#### Les dépenses de fonctionnement 2023 concernent :

- Les charges à caractère général : 149 765,74 € (dont le réseau Féliciné, la location de films, la SACEM).
- Les charges de personnel : 160,00 € (indemnité régisseur).
- Autres charges de gestion courante : 1,20 €.

# Les recettes de fonctionnement 2023 concernent :

- Les ventes de produits et prestations : 97 454,98 € (entrées et abonnements).
- Les subventions d'exploitation : 68 344,00 €.

#### Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 49 499,78 €.

#### Budget annexe nouvelle gendarmerie

Ce budget a été créé en 2021, pour la construction de la nouvelle gendarmerie comprenant une caserne, des locaux de service et 11 logements répartis dans deux immeubles, situés Impasse de Ripasson.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 124 178,16 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 2 333,07 €) et les recettes à la somme de 102 781,35 €.

- Les dépenses sont constituées du remboursement des intérêts du prêt Banque Postale et du paiement de l'assurance Dommages Ouvrage.
- Les recettes sont issues d'une subvention du budget général au budget annexe.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à la somme de 2 408 694,55 € et les recettes se sont établies à 2 173 938,16 € (l'excédent d'investissement 2022 reporté est positif à 145 106,80 €).

- Les dépenses concernent principalement les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie.
- Les recettes se répartissent entre l'emprunt Banque Postale (1 250 000,00 €) et les versements des premiers acomptes de subventions de l'Etat.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

- 205 280,00 € constitués des subventions de l'Etat : de la DGGN (145 280,00 €) et du DSIL (60 000,00 €),
- 115 432,09 € pour les travaux et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un déficit en section de fonctionnement de 19 063,74 €,
- un déficit en section d'investissement de 89 649,59 €.

# Chalaronne - CHÂTILLON

Sigles collectivités locales :

- DDT: Direction Départementale des Commercial

ABF: Architecte des Bâtiments de France

AAPC: Avis d'Appel Public à la

Concurrence

DAC: Document d'Aménagement

- DEIP: Direction Départementale des
- Finances Publiques
- DETR: Dotation d'Equipement des Electroménager, Electronique DEEE: Déchets Electricité. **Territoires Ruraux**
- DGF: Dotation Globale de Fonctionnement DIA: Déclaration d'Intention d'Alièner
  - DM : Décision Modificative DOB : Débat d'Orientation Budgétaire DP : Déclaration Préalable
- DRAC : Direction Régionale des Affaires DPU : Droit de Préemption Urbain

APUL: Administrations Publiques Locales

d'Autonomie

Ø

BOAMP: Bulletin Officiel des Annonces

des Marchés Publics

BP: Budget Primitif

BSN: Bureau Service National

Ø

- DSIL: Dotation de Soutien aux Culturelles
- DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, nvestissements Locaux
  - de la Recherche et de l'Environnement DSR: Dotation de Solidarité Rurale DUP: Déclaration d'Utilité Publique
- EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

W

ERP: Etablissement Recevant du Public

10

: Capacité d'Autofinancement Nette

CAO: Commission d'Appel d'Offre

CAF: Caisse d'Allocations Familiales

CADA: Commission d'Accès aux

Documents Administratifs

FCTVA: Fonds de Compensation de la

œ

Taxe sur la Valeur Ajoutée FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

: Code de la Commande Publique

CC : Communauté de Communes

d'Urbanisme et d'Environnement

CAUE: Conseil d'Architecture,

CDNPS: Commission Départementale de

CD : Conseil Départemental

la Nature des Paysages et des Sites

Conseil en Energie Partagée

Centre Formation Apprentis

FPU: Fiscalite Professionnelle Unique

Q

: Cotisation Foncière des Entreprises

: Code Général des Collectivités

CNFPT: Centre National de la Fonction

Territoriales

COS: Coefficient d'Occupation du Sol

Publique Territoriale

- GIR: Garantie Individuelle de Ressource GRETA: Groupement d'Etablissement
  - pour la formation continue

0

- HQE: Haute Qualité Environnementale HLM: Habitation à Loyer Modéré
- ICPE : Installation Classée pour le Protection de l'Environnement ICNE : Intérêts Courus Non Echus

Ō

- Développement de l'Economie Rurale LEADER: Liaisons Entre Actions de
- ORT : Opération de Revitalisation du OPAH: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- ۵.
- PAC: Participation pour l'Assainissement PA : Permis d'Aménager

D

PADD : Plan d'Aménagement et de PC: Permis de Construire Développement Durable

121

- T : Plan Climat Energie Territorial PD : Permis de Démolir PIB : Produit Intérieur Brut
  - PDIPR: Plan Départemental des
- Itinéraires de Promenade et de Randonnée PLH: Programme Local de l'Habitat : Plafond Légal de Densité
  - PMR: Personne à Mobilité Réduite PLU: Plan Local d'Urbanisme
- PPA: Personnes Publiques Associées PPRN: Plan de Prévention des Risques Naturels
- RNU : Règlement National d'Urbanisme RSA : Revenu de Solidarité Active RAR : Restes à Réaliser

S

- SAGE: Schéma d'Aménagement et de SAU: Surface Agricole Utile Gestion de l'Eau
- SIG : Système d'Information Géographique SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale SPANC: Service Public d'Assainissement
  - SPS: Securité et Protection de la Santé SPL : Société Publique Locale Non Collectif
- STEP: Station d'épuration Urbains

SRU : Solidarité et Renouvellement

- Entreprises de Réseaux IRL : Indice de Référence des Loyers IFER: Imposition Forfaitaire sur les
- TH: Taxe d'Habitation

TFNB: Taxe sur le Foncier Non Bâti

IFB : Taxe sur le Foncier Bâti

EOM : Taxe d'Enlèvement d'Ordures

commerciales Menageres

TASCOM: Taxe sur les surfaces

IA : Taxe d'Aménagement

THLV: TH sur les logements vacants TLE: Taxe Locale d'Equipement IPG : Trésoner-Payeur Général

Е

- UDAF: Union Départementale des Allocations Familiales
- VRD : Voies et Réseaux Divers
- ZAC : Zone d'Aménagement Concerté ZAD : Zone d'Aménagement Différé ZA: Zone d'Activités
  - ZI : Zone Industnelle ZNIEFF : Zone Naturelle d'Interêt
- Écologique, Faunistique et Floristique ZPR : Zone de Publicité Réglementée ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

: Association des Maires de France

AMF:

ANAH: Agence Nationale pour APA: Allocation Personnalisée

l'Amélioration de l'Habitat

AERMC : Agence de l'Eau RMC

l'Information sur le Logement

ADIL: Association Départementale pour

ADF: Assemblée des Départements de

AC : attribution de compensation

CRC: Chambre Régionale des Comptes

Conseil Régional

CU: Certificat d'Urbanisme

CVAE: Cotisation sur la Valeur Ajoutée